

Renseignement des livrets scolaires



Dans le contexte inédit que nous connaissons, le contrôle continu réalisé par les équipes prend une importance d'autant plus particulière :

- les baccalauréats généraux et technologiques seront obtenus sur la base du contrôle continu, des épreuves anticipées de première et des appréciations qui seront mentionnées sur le livret scolaire ;
- le baccalauréat professionnel et les diplômes de la voie professionnelle seront obtenus sur la base des notes éventuelles de CCF et des notes de contrôle continu ;
- les DNB (voies générale et professionnelle), seront obtenus sur la base du niveau de maîtrise des compétences du socle commun, de la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles de la classe de 3^{ème} dans certaines disciplines et de l'appréciation portée dans le LSU.

Le travail de synthèse pour retracer le parcours scolaire de l'élève que vous accomplissez lors de chaque session d'examen revêt cette année une importance singulière.

Aussi plus que jamais les appréciations littérales auront un rôle déterminant pour chacun des candidats et témoigneront de leurs apprentissages, de leur motivation voire de leur progression durant l'ensemble de cette année scolaire.

Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur l'opportunité que soient également valorisés :

- des savoir-être et des savoir-faire construits chez les élèves (autonomie, engagement, responsabilité, coopération,...) durant la période d'enseignement à distance ;
- l'expertise des personnels des équipes éducatives qui ont fortement accompagné les élèves et fourniront d'autres regards sur ces derniers.

Ainsi, les élèves qui n'auront pas pu se connecter à distance ne seront pas pénalisés et dans le même temps, les élèves qui auront su prendre des initiatives au service du collectif (entraides, relais du professeur principal, ...) ou de leurs apprentissages (participation, rendus, interactions avec les professeurs, ...) seront valorisés.

Il s'agit, à travers ces appréciations les plus contextualisées possibles, d'éclairer le travail du jury, notamment dans le cadre de l'attribution de l'examen ou de mentions.

Pour le collège des IA-IPR
Le doyen

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional



Bruno FORESTIER

Pour le collège des IEN ET-EG-IO
Le doyen



Pierre POTTEZ